

Dispositif ITEP de Tressin – SESSAD



Le dispositif ITEP de Tressin accueille des enfants de 6 à 12 ans qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement leur socialisation et leur accès aux apprentissages.

Ces enfants se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. Ils sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH).

Directeur : Florian Lacroix
Secrétariat des admissions : Isabelle Perez
Tél : 03 20 64 62 00

ITEP
12 rue du Maréchal Leclerc 59152 Tressin
Email : edm@lasauvegardedunord.fr

Chef de Service SESSAD : Véronique Sumera



L'accompagnement de votre enfant est organisé autour de trois axes de travail : le soin par la fonction thérapeutique, le vivre ensemble par la fonction éducative et les apprentissages scolaires par la fonction pédagogique. Il existe trois modalités d'accueil : l'internat, le semi-internat et le SESSAD.

Tout enfant bénéficie d'un accompagnement organisé selon les modalités définies par le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). La famille constitue le partenaire privilégié de l'élaboration et de la réussite des objectifs fixés par le PPA. L'engagement de tout travail auprès d'une famille implique le partenariat avec les services concernés tels qu'AEMO, écoles, CMP, UTPAS.

LE SESSAD

Capacité : 21 enfants (garçons/filles) 140 actes par an

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) accueille 21 enfants, âgés de 6 à 12 ans en ambulatoire. Le service intervient au plus près des lieux que fréquente l'enfant, pour lui permettre de poursuivre son évolution dans son cadre de vie habituel.

L'accompagnement individualisé se réalise à partir de rencontres hebdomadaires avec l'équipe pluridisciplinaire sur le service, à son domicile et dans son environnement social.

Une médiation scolaire, en lien avec les établissements d'enseignement, est proposée afin de soutenir l'enfant dans son parcours d'élève. Les parents sont associés au travail mis en place lors de rencontres régulières et de bilans sur le service.

LE PROCESSUS D'ADMISSION



Vous avez reçu une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord avec une liste d'établissements ITEP.

Vous avez contacté notre service d'admission et obtenu un rendez-vous avec le directeur du dispositif.

Dans un délai de 15 jours, vous devez nous renvoyer le feuillet « réponse de la famille » afin de poursuivre le processus d'admission :

En cas d'accord de votre part, lors d'un premier rendez-vous, vous serez reçu(e)s par le responsable de service et, selon les services, le psychologue ou la coordinatrice pédagogique ; puis lors d'un second rendez-vous, par le psychiatre. Pour l'internat et le semi-internat, une période de découverte sera mise en place pour poser les premières bases du projet. Un contrat d'accueil temporaire devra être signé par votre enfant et vous.

En cas de désaccord de votre part ou de non-réponse au formulaire dans le délai des 15 jours, le dossier de votre enfant sera clôturé.

La Sauvegarde du Nord
Centre Vauban - Immeuble Lille
199/201 rue Colbert
59045 Lille Cedex
Tél : 03 20 06 77 50
contact@lasauvegardedunord.fr

ADDICTOLOGIE
HANDICAP
INCLUSION SOCIALE
PROTECTION DE L'ENFANCE
SANTÉ

GLOSSAIRE
NOS NEWSLETTERS
LES RECHERCHES
RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET
PUBLICATIONS

MENTIONS LÉGALES